

DOCUMENT

6

**Réforme de la Gouvernance
- Aller de l'avant**



**38th WORLD SCOUT
CONFERENCE**

**38e CONFERENCE
MONDIALE
DU SCOUTISME**

**14-18 JULY/JUILLET
2008 JEJU/KOREA**



SCOUTS
Créer un Monde Meilleur

REFORME DE LA GOUVERNANCE - ALLER DE L'AVANT

INTRODUCTION

La Conférence Mondiale du Scoutisme en Tunisie en 2005 a décidé qu'il était temps de se pencher sur la manière dont l'OMMS était gouvernée. Le Comité Mondial du Scoutisme (CMS) a donc nommé le Groupe de travail sur le réexamen de la Gouvernance (GTRG), un groupe indépendant composé de personnes externes au CMS, formé, outre son Président, de sept membres permanents, hommes et femmes, représentant un éventail de culture et de groupes d'âge. Le CMS a nommé un de ses Vice-Présidents en qualité de personne de liaison avec le groupe de travail.

Le CMS a enjoint le GTRG à adopter, dans son travail, une attitude d'ouverture et de compréhension mutuelle, ainsi que des perspectives positives pour l'avenir ("un esprit largement ouvert et prospectif" – B.-P.). Le GTRG a présenté son rapport au CMS début 2008. Un exemplaire de ce rapport a ensuite été envoyé à toutes les Organisations scouts nationales (OSN). Le CMS a décidé que l'objectif le plus important dans le réexamen de la gouvernance au niveau mondial devait être "l'unité". Les recommandations du GTRG (voir Annexe 1 à ce document) feront l'objet d'un certain nombre de résolutions, y compris des propositions pour des changements constitutionnels, qui seront soumises à cette Conférence.

Le rapport du GTRG a été l'objet de nombreux débats, ce qui doit être salué. Bien entendu, les questions tournant autour des événements affectant l'OMMS survenus depuis octobre 2007 ont eu un impact, mais l'on espère que ces problèmes n'empêcheront pas les personnes concernées à entreprendre un débat en profondeur sur la gouvernance de l'OMMS à l'avenir, afin que celle-ci devienne véritablement une organisation pour le 21^e siècle.

Les débats qui auront lieu en Corée constitueront une nouvelle étape importante dans le processus de réforme de la gouvernance: il reste encore beaucoup à faire. Ce document vise à fournir des informations de base aux OSN et à leurs délégations à la Conférence Mondiale du Scoutisme en Corée, afin de permettre un débat en connaissance de cause sur les décisions qui doivent être prises en 2008, de même qu'une discussion d'envergure sur les questions qui devront être abordées à l'avenir.

LA GOUVERNANCE - DÉFINITION

Lorsque la Conférence Mondiale, qui s'est tenue en Tunisie, a approuvé le réexamen de la gouvernance de l'OMMS, il était indiqué dans la documentation à l'appui des débats qu'une définition possible de la gouvernance, en référence à une organisation, est:

Le système et les processus impliqués pour assurer la direction de l'ensemble, l'efficacité, la supervision et la responsabilité. En outre, cinq principes peuvent être identifiés qui correspondent à la "bonne gouvernance" à tous les niveaux d'une organisation (mondial, régional, national, local). Ce sont:

- l'ouverture
- la participation
- la responsabilité
- l'efficacité et
- la cohérence.

Cette définition a été adoptée par le GTRG dans le cadre de ses travaux.

Le Groupe de travail a considéré certains principes généraux de bonne gouvernance des ONG et recommande ceux définis en Annexe 2 au présent document.

QUESTIONS CLÉS DE LA GOUVERNANCE

Le CMS a décidé que l'objectif le plus important dans le réexamen de la gouvernance de l'OMMS au niveau mondial devait être l'unité du Mouvement. Mais il y a d'autres questions à prendre en compte. Le GTRG s'est donc assigné un plan de travail, résumé ci-dessous :

<p>Légitimité:</p> <ul style="list-style-type: none">• Analyser le statut actuel de l'OMMS et du Scoutisme dans le monde, par rapport au processus continu de mondialisation• Formuler des propositions pour renforcer ce statut par le biais de la gouvernance de l'OMMS• Examiner les liens de l'OMMS avec d'autres organismes et de quelle manière ces liens contribuent à l'acceptation de l'OMMS comme représentant le Mouvement Scout à travers le monde.
<p>Unité du Mouvement:</p> <ul style="list-style-type: none">• Examiner les moyens par lesquels l'unité du Mouvement est réalisée par le biais de critères d'adhésion à l'OMMS• Examiner les implications de tout changement dans le processus menant à l'obtention de la qualité de membre de l'OMMS• Etudier les structures actuelles de l'OMMS dans le contexte de la promotion de l'unité du Mouvement• Examiner les liens avec le Mouvement à tous les niveaux.
<p>Responsabilité et transparence:</p> <ul style="list-style-type: none">• Définir les partenaires de l'OMMS dans le contexte de la gouvernance• Analyser les relations actuelles avec ces partenaires• Examiner comment les relations avec tous les partenaires peuvent être renforcées et améliorées par la gouvernance de l'OMMS• Examiner les implications pour la gouvernance de l'OMMS des besoins de collecte de fonds globaux du Mouvement• Examiner les structures actuelles de l'OMMS et de quelle manière elles encouragent et assurent la responsabilité et la transparence.
<p>Intégrité et démocratie:</p> <ul style="list-style-type: none">• Analyser la situation actuelle du processus démocratique au sein de l'OMMS et, par extension, des OSN• Examiner l'efficacité de l'implication des OSN dans la gouvernance de l'OMMS• Examiner comment les décisions relatives aux priorités stratégiques sont prises et leur mise en oeuvre supervisée• Examiner le rôle des bénévoles dans la gouvernance de l'OMMS et comment l'efficacité des bénévoles peut être accrue• Examiner les structures actuelles de l'OMMS et comment elles illustrent l'intégrité et la démocratie.

ALLER DE L'AVANT

Sur la base de ces critères, certaines décisions affectant la gouvernance devront être prises à la Conférence Mondiale du Scoutisme en Corée. Il est nécessaire de s'assurer que rien ne sera fait qui pourrait empêcher plus tard d'entreprendre des actions permettant de parvenir à une Organisation mondiale plus unie et plus efficace.

Le Document de Conférence n° 17, dans sa version finale, contient quelques propositions constitutionnelles importantes du CMS ainsi que d'OSN, et il est clair que des changements sont maintenant nécessaires. Mais il y aura également une opportunité de discuter un certain nombre d'autres sujets afin de développer le débat sur la gouvernance pour l'avenir. Les sujets ou questions ci-dessous ont été proposés par le CMS et par des OSN et formeront la base des discussions à la Conférence (bien que la liste ne soit pas exhaustive – d'autres débats seront encouragés durant le prochain triennat dans le cadre du processus en cours de réforme de la gouvernance).

Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme

- Comité Mondial et Comités Régionaux du Scoutisme (Recommandation 7 du GTRG)
- Dérogation pour les représentants régionaux au CMS à la clause d'indépendance de représentation
- Durée des mandats des membres élus du CMS
- Portée d'un système approprié de sous-comités du CMS (Recommandation 9 du GTRG)
- Responsabilité pour la nomination des Directeurs régionaux.

Opérations

- Emplacement du Bureau Mondial du Scoutisme (BMS)
- Une plus grande décentralisation du travail de l'OMMS
- Régions
- Transparence des opérations du CMS et de l'OMMS
- Protection et licence de l'Emblème du Scoutisme Mondial
- Responsabilité de la supervision de l'organisation des événements scouts mondiaux et régionaux.

Qualité de membre de l'OMMS

- Changements des critères pour la reconnaissance en tant qu'OSN
- Application sur une plus large échelle du système d'Organisations scouts nationales accréditées
- Exprimons-nous nos principes fondamentaux de manière suffisamment claire?

Représentation au niveau mondial

- Langues pour les Conférences et autres documents officiels (Recommandation 6 du GTRG)
- Equilibre régional et géographique dans la gouvernance
- Etablissement d'un comité pour le soutien à apporter aux OSN
- Justification du vote par procuration aux Conférences Mondiales du Scoutisme
- Conseil Consultatif Mondial du Scoutisme (Recommandation 8 du GTRG).

Les groupes de discussion à la Conférence Mondiale du Scoutisme qui seront axés sur ces sujets joueront un rôle clé, car ils fourniront au nouveau CMS un rapport détaillé qui lui permettra de faire des propositions aux OSN pour aller de l'avant. N'oubliez pas qu'il ne sera plus possible à ce stade de proposer de nouveaux amendements constitutionnels à cette Conférence bien qu'il sera possible d'y travailler durant le prochain triennat.

QUESTIONS CLÉS

Dans le cadre des groupes de discussion, il est suggéré que les questions suivantes soient utilisées pour examiner toute proposition provenant du groupe de discussion avant que les recommandations ne soient finalisées:

- Contribuera-t-elle à l'*unité* du Scoutisme mondial? Si oui, comment?
- Va-t-elle accroître la *légitimité* du Scoutisme Mondial? Si oui, comment?
- La *responsabilité* et la *transparence* augmenteront-elles? Si oui, comment?
- L'*intégrité* et la *démocratie* seront-elles intensifiées? Si oui, comment?
- L'OMMS et ses partenaires (notamment les OSN) en tireront-ils *profit*? Si oui, comment?

Il sera également important d'identifier le soutien à apporter aux OSN en matière de gouvernance et sous quelle forme.

L'OBJECTIF

L'intention de ce Document de Conférence est d'aider les délégués et observateurs à se préparer pour les divers débats à la Conférence Mondiale du Scoutisme, y compris – mais pas seulement – dans le cadre du Comité spécial qui examinera les amendements proposés à la Constitution de l'OMMS.

En fin de compte, c'est la poursuite du développement de l'OMMS pour devenir une "Organisation pour le 21^e siècle" (Priorité stratégique 6) qui doit être visée dans tout ce qui est fait.

RECOMMANDATIONS DU GTRG

Recommandation 1 :

Amender les statuts de l'Association Bureau Mondial du Scoutisme afin de clarifier la propriété et la responsabilité pour la gestion de la propriété intellectuelle de l'OMMS.

Recommandation 2 :

Encourager la discussion des critères d'adhésion à l'OMMS au cours de la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme et après celle-ci, afin d'assurer que nos critères objectifs actuels sont toujours valables dans cette optique ou de définir des alternatives viables promouvant l'unité du Scoutisme tout en préservant nos principes fondamentaux.

Recommandation 3 :

Préparation par le Bureau Mondial du Scoutisme dans les plus brefs délais d'un plan pour la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation des ressources, pour approbation par le Comité Mondial du Scoutisme, énonçant les besoins en personnel et les coûts.

Recommandation 4 :

Confirmer la répartition de la collecte de fonds convenue entre le Bureau Mondial du Scoutisme et la Fondation du Scoutisme Mondial (FSM), en lieu et place de la collecte de fonds effectuée "par un seul organe" préconisée par McKinsey en 2001.

Recommandation 5 :

Clarifier les catégories d'effectifs à des fins de recensement et de calcul des cotisations.

Recommandation 6 :

Traduire, à l'avenir, tous les documents de la Conférence Mondiale du Scoutisme et du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, et autant de documents de ressources que possible, dans les cinq langues de travail de l'OMMS.

Recommandation 7 :

Fusionner les Comités Régionaux du Scoutisme et le Comité Mondial du Scoutisme pour créer un nouveau Conseil Mondial du Scoutisme, comme indiqué dans le présent rapport.

Recommandation 8 :

Créer un Conseil Consultatif Mondial du Scoutisme pour soutenir le travail du Conseil Mondial du Scoutisme.

Recommandation 9 :

Mettre sur pied une structure appropriée de comités du Conseil Mondial du Scoutisme comme indiqué dans le présent rapport.

Recommandation 10 :

Demander au Comité des Constitutions de superviser la préparation des amendements détaillés à la Constitution de l'OMMS qui seraient requis pour mettre en œuvre les propositions du Comité Mondial du Scoutisme.

PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR UNE BONNE GOUVERNANCE DES ONG

Les ONG sont responsables devant leurs communautés

- Les ONG s'obligent au plus haut niveau de responsabilité.

Une bonne gouvernance est à la base de la responsabilité

- Une organisation responsable possède un système fonctionnel de gouvernance interne.

Une bonne gouvernance possède une structure formelle

- Les documents de base d'une ONG établissent formellement sa structure de gouvernance.
- Le conseil est le principal organe d'administration.

Une bonne gouvernance implique la séparation de la gouvernance et de la gestion

- Le conseil se distingue du personnel.
- Le conseil gouverne et le personnel gère.
- Le conseil délègue la responsabilité au directeur.
- Le conseil et le directeur travaillent en partenariat.
- Le conseil évalue le directeur de façon régulière.
- Le conseil planifie la succession du directeur.

Les ONG sont des organisations basées sur une mission

- Le conseil garantit la mission de l'organisation.
- Le conseil soutient la mission par le biais d'une planification efficace.
- Le conseil soutient la mission par le biais d'une évaluation régulière.

Les ONG promeuvent les normes professionnelles et éthiques les plus strictes

- Le conseil articule les normes professionnelles et éthiques de l'organisation.
- Les membres du conseil ne sont pas rémunérés pour leurs services.
- Le conseil établit une politique sur les conflits d'intérêt.
- Le conseil définit les normes de conduite professionnelle.
- Le conseil définit des règles pour son propre fonctionnement.

Le conseil pratique une prise de décision éclairée

- Le conseil organise des réunions régulières et gérées par des professionnels.
- Le conseil produit un compte rendu sur ses séances.
- Le conseil définit des objectifs et des plans d'action annuels.
- Le conseil possède une structure de comité efficace.
- Le conseil gère son propre développement.

Les ONG exercent une gestion et une mobilisation responsable des ressources

- Le conseil surveille les affaires financières de l'organisation.
- Le conseil établit des contrôles internes.
- Le conseil prend part au développement des ressources.

Les ONG sont sensibles aux communautés qu'ils servent

- Le conseil intègre les intérêts organisationnels et ceux de la communauté.
- Le conseil encourage la transparence des communications.
- Le conseil surveille la publication du rapport annuel.
- Le conseil sert de lien entre les parties constitutives de l'organisation.